

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung
Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter
Band: 11 (1933)
Heft: 1

Artikel: La Fondation suisse "Pour la vieillesse" dans le canton de Vaud
Autor: Narbel, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-721357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Fondation suisse „Pour la Vieillesse“ dans le canton de Vaud.

A côté des asiles, le canton de Vaud possède dès longtemps une œuvre de secours aux vieillards, l'Institution cantonale en faveur des incurables et vieillards infirmes. Chaque année, dans chaque commune, un délégué municipal accompagné du pasteur de la paroisse collecte officiellement, pour cette œuvre. Cette collecte qui rapporte annuellement Fr. 80.000 à 90.000, est certainement la plus populaire des collectes instituées dans notre pays. L'institution possède en outre des fonds qui lui apportent de beaux revenus.

On pourrait donc se demander si la Fondation suisse a réellement sa raison d'être, à côté de cette institution officielle. Nous répondons affirmativement à cette question, sans aucune hésitation. En effet, ne peuvent être aidés par „Les Incurables“ comme on dit chez nous que les vieillards v a u d o i s. En outre la pension octroyée, soit 20 ou 25 frs. mensuellement, est si insuffisante qu'il est indispensable que la charité privée intervienne pour la compléter. Ajoutons encore que les vieillards confédérés ou étrangers sont nombreux qui ont aussi besoin d'aide. Nous rappelons l'existence de l'institution officielle. D'une part pour souligner les services si utiles qu'elle rend, et d'autre part pour rendre attentif au fait qu'elle ne peut secourir que dans le rayon proprement vaudois.

Nous nous réjouissons de pouvoir constater qu'au cours de ces dernières années, la Fondation suisse „Pour la Vieillesse“ a conquis de nombreuses sympathies dans notre canton. Elle s'est faite connaître dans des cercles plus étendus, et on peut dire qu'aujourd'hui, sa cause est gagnée.

En 1932, notre effort, à côté de notre activité habituelle, s'est concentré dans l'organisation de notre première collecte à domicile. La plupart de nos collaborateurs s'y sont largement dépensés, et ils ont trouvé la récompense du travail accompli dans le résultat très satisfaisant de la dite collecte qui a produit la somme

de Fr. 47.477,25. Ce résultat aurait été certainement plus heureux encore si le mois où nous avons été autorisés à collecter n'avait pas été le mois de juillet, c'est à dire un mois de vacances pour beaucoup de familles qui, à cette époque de l'année, villégiaturent hors du canton. En 1933, suivant l'autorisation du Conseil d'Etat, la collecte aura lieu du 15 juin au 15 juillet.

Par le tableau suivant on se rendra compte de la progression de nos collectes :

1926	Fr. 1.076.80
1927	„ 1.926.80
1928	„ 2.025.65
1929	„ 6.408.60
1930	„ 8.724.10
1931	„ 24.201.05
1932	„ 47.477.25

A cette dernière somme il y a lieu d'ajouter Fr. 20.000, représentant la subvention du gouvernement cantonal. C'est la première fois que nous en bénéficions. Jusqu'ici nous figurions au nombre des quatre seuls cantons auxquels le gouvernement n'accordait aucune allocation.

A la progression de nos collectes correspond une augmentation du nombre des vieillards que nous pouvons aider. Le nombre des bénéficiaires d'une allocation mensuelle a été le suivant:

1926	124 vieillards
1927	187 „
1928	246 „
1929	308 „
1930	430 „
1931	620 „
1932	701 „

Ils seront plus de 800 en 1933.

Nous nous sommes également intéressés aux asiles de vieillards du canton. Plutôt qu'une somme d'argent, nous avons estimé plus indiqué de leur apporter un don sous forme d'un objet utile. Nous avons donné,



Insassen des Altersheims Acherhof Schwyz.

ici, un gramophone, là un appareil de T.S.F.; à un troisième des meubles de jardin, à un autre, un lit complet, etc.

Pour 1933, nous avons décidé d'élever de 15% l'allocation que nous faisons à nos vieillards.

Sans entrer dans des considérations politiques ou sociales, nous croyons exprimer assez clairement l'impression de la majorité de notre peuple en affirmant que le devoir urgent est de venir en aide à ceux qui, au soir de la vie, ont droit à une existence paisible, plutôt que de prétendre mettre sur un pied d'égalité ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. L'erreur de beaucoup de ceux qui prétendent vouloir faire le bonheur des peuples est de ne plus vouloir de „la charité“. Ils confondent cette chose sublime avec l'aumône anonyme et humiliante. La charité de tous pour l'aide à ceux qui sont dans le besoin, là nous paraît être la véritable formule.

Sans bruit, sans réclame tapageuse, nous désirons poursuivre l'effort utile de la Fondation, pour le plus grand bien de ceux en faveur de qui il s'accomplit.

H. N a r b e l, pasteur, président du Comité cantonal vaudois de la Fondation „Pour la Vieillesse“, Vevey.